

ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT
SECTIONS SPORTIVES 9 – 11 ans ou 11 - 17 ans
Saison 2026 - 2027 - Décharge Parentale

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant Date de naissance
Adresse du domicile de l'enfant :
.....Téléphone :.....
Mail :

☐ AUTORISE ou ☐ N'AUTORISE PAS la Mairie de Saint-Priest à prendre les dispositions pour apporter tous les soins nécessaires à mon enfant en cas d'accident.

☐ AUTORISE mon enfant à partir seul à la fin des activités ☐ ou N'AUTORISE PAS mon enfant à partir seul à la fin des activités.

☐ AUTORISE ou ☐ N'AUTORISE PAS la direction des sports et de vie associative à photographier et/ou filmer mon enfant et reproduire son image **uniquement** et **strictement** pour la promotion des activités de l'École de Sport sur les supports de communication (Programme des activités, ...).

***** INSCRIPTIONS *****

Rappel :

- Pour les inscriptions à cette activité, **la permanence avec RDV du vendredi 4 septembre 2026 est réservée aux parents domiciliés à Saint-Priest et se déroulera au centre nautique Pierre Mendès France** (présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois).
- Puis, en fonction des places disponibles, les permanences d'inscriptions **avec RDV**, pour toutes les familles, reprendront **le mercredi 9 septembre 2026 entre 14h et 17h au centre nautique Pierre Mendès France**.

Sections 9 - 11 ans

- | | | |
|-------------------------------------|--|---|
| ☐ Athlétisme | ☐ Roller | ☐ Basket féminin gymnase Léon Perrier |
| ☐ Badminton | ☐ Escalade | ☐ Basket masculin gymnase Jacques Brel |
| ☐ Escrime | ☐ Sports collectifs | ☐ Pleine nature (VTT, tir à l'arc) |

Sections 11 - 17 ans

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Kayak | ☐ Fitness |
|--------------------------------|----------------------------------|

L'inscription aux activités de l'Ecole de Sport vaut acceptation des conditions du Règlement Intérieur consultable sur le site Internet de la Ville de Saint-Priest ainsi qu'à la Direction des Sports, de la Vie associative et du Jumelage..

Début des activités : le mercredi 16 septembre 2026

Date :

Signature du représentant légal :

Nota : Les informations concernant la famille sont traitées de manière informatisée et peuvent être partagées avec d'autres services de la Mairie selon les activités pratiquées par l'enfant (Service éducation, Bureau d'information jeunesse...). Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la direction des sports de la Mairie de Saint-Priest.